

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008  
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
**Ludovic LIONS**  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

**N°CG-2008-3-1-6**  
**Séance du vendredi 27 juin 2008**

### Les garanties d'emprunt du Département en 2007

Le Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 99/I-101 du 10 décembre 1998 relative à la garantie départementale d'emprunt, et notamment l'actualisation des modalités d'octroi de garantie d'emprunt en matière de logement social,
- VU la délibération n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007 relative à la garantie départementale d'emprunt - modalités d'octroi en matière de logement social,
- VU la délibération n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-1<sup>ère</sup>/08 du 15 décembre 2006 relative au projet de budget primitif 2007,
- VU la délibération n° 2007/IV-1<sup>ère</sup>/18 du 22 juin 2007 relative à la décision modificative n°1 2007,
- VU la délibération n° 2007/VI-1<sup>ère</sup>/19-07 du 19 octobre 2007 relative à la décision modificative n° 2 2007,
- VU la délibération n° 2008/I-1<sup>ère</sup>/05 du 14 décembre 2007 relative à la décision modificative n° 3 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne acte au Président de la communication relative au bilan de l'exercice 2007 en matière de garantie d'emprunt.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER